



A l'écoute du texte

D'esclaves à héritiers

Galates 4.3-7

JE M'APPROCHE

Les chrétiens de Galatie se sont laissé influencer par des personnes qui s'élevaient contre l'évangile prêché par l'apôtre Paul. Pour eux, Paul répandait un message erroné, différent de celui des chrétiens de Jérusalem.

Dans sa lettre, Paul, dans un premier temps (chapitres 1 et 2), défend sa mission et son message en rappelant son vécu.

Ensuite (3.1-4.7), il argumente :

1. Il rappelle à ses lecteurs à quelles conditions ils ont reçu l'Esprit (3.1-5).
2. En s'appuyant sur l'expérience d'Abraham, il montre que le don de l'Esprit est l'accomplissement de la promesse de Dieu (3.6-14).
3. La loi n'est pas donnée pour exprimer les conditions du don de l'Esprit. Elle révèle la servitude causée par le péché et conduit au Christ, seul capable de libérer (3.15-29).
4. Seul le Christ libère et donne au croyant le statut d'enfant adopté par Dieu (4.1-7).

Enfin Paul exhorte ses lecteurs à ne pas retomber dans l'esclavage (4.8-5.12).

Notre passage est donc comme une conclusion à tout l'argumentaire de Paul en faveur de l'évangile qu'il prêche.

J'OBSERVE

D'après Paul, à quoi est comparable la condition provisoire d'un enfant mineur (v.1) ? Qui peut mettre fin à cette condition provisoire (v.2) ?

Quelle était la condition de Paul avant sa conversion ? Quelle est la condition que les Galates sont poussés à adopter ? (v.3).

Quel est l'événement qui a modifié cette condition ? A quel moment s'est produit cet événement ? Quelles sont les trois caractéristiques du personnage clé de cet événement ? (v.4).

Que permet la troisième caractéristique de cette personne ? Quel verbe décrit la manière de faire sortir ces enfants mineurs de leur condition d'esclavage ? (v.5a).

Quel est leur nouveau statut ? Comment y accèdent-ils ? (v.5b).

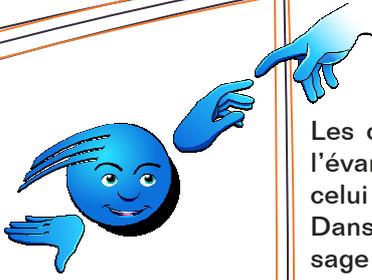
Quel don divin confirme ce nouveau statut ? (v.6).

Quelle est la conséquence finale de ce changement de statut ? (v.7).

JE COMPRENDS

Nous pourrions résumer ce passage par cette formule : « *Finie la tutelle de la loi ! Nous sommes fils dans le Fils grâce à l'Esprit de la promesse* ».

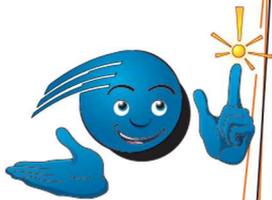
- ♦ v.3 : Les « éléments » ou « rudiments » (*stoicheia*) : l'expression pourrait se traduire par « l'abc ». Paul se réfère ici au régime de la loi dont sont libérés les croyants (4.9).
- ♦ v.4 : Le moment précis de la venue du Messie avait été annoncé par les prophètes (Da 9.24, 25). C'était un moment favorable : le monde était en paix sous le contrôle d'un seul pouvoir, l'emploi du grec favorisait les échanges et la communication entre les peuples. Dans ce contexte, le Messie vient au monde « sous la loi », se pliant à ses exigences (Mt 17.24-27 ; Lc 2.21-38).
- ♦ v.5 : Il vient « racheter ceux qui étaient sous la loi » (NBS). Paul évoque ici ceux qui vivent sous l'esclavage de la loi. Leur adoption par Dieu les libère de cette dépendance.
- ♦ v.6 : Paul s'adresse directement aux Galates : ils sont devenus fils de Dieu par la foi (3.2, 6-9, 14). Revenir au régime de la loi reviendrait à renier la réalité et la validité de la liberté accordée en Christ.
- ♦ v.7 : C'est l'Esprit Saint qui offre l'assurance qui permet à présent au croyant de s'approcher de Dieu.



Question

brise-glace :

Un enfant placé n'est pas un enfant adopté. Quelle est la différence ?





J'ADHERE

- ◆ Comment puis-je concilier l'action de la loi et de la foi dans mon vécu quotidien ? Cette cohabitation peut-elle exister sans risques ?
- ◆ L'erreur commise par les chrétiens de Galatie peut-elle se reproduire aujourd'hui ? Sous quelle forme ?
- ◆ Où en suis-je aujourd'hui dans le processus de libération engagé par le Christ ?
- ◆ Si l'Esprit de Dieu agit en moi, comment peut-il me préserver des dérives dangereuses du légalisme ?
- ◆ Quelles sont les bénédictions liées à mon adoption par Dieu ?
- ◆ Comment faire connaître à mes proches le bonheur qu'une telle adoption peut apporter dans un cœur ?



JE MEDITE

Le fils de Dieu est devenu homme pour que l'homme puisse devenir fils de Dieu.